

ENQUÊTE 2022 CERCLE DE L'ÉPARGNE/AMPHITÉA : LES FRANÇAIS, L'ÉPARGNE, LA RETRAITE ET LES PROPOSITIONS DES DIFFÉRENTS CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE
AVRIL 2022

LES FRANÇAIS MAJORITAIREMENT FAVORABLES À UN ALLÈGEMENT DES DROITS DE SUCCESSION ET DE DONATION	2
POUR UN ALLÈGEMENT DES DROITS DE DONATION	3
LA MODIFICATION NON CONSENSUELLE DE L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE	4
LE REPORT DE L'ÂGE DE DÉPART	5
À LA RETRAITE, UN ARGUMENT DE VOTE À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE ?	5
UNE MAJORITÉ EN FAVEUR D'UNE RÉFORME DU SYSTÈME DE RETRAITE	6
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DES RETRAITÉS, PAS DE CONSENSUS	7
LA DÉPENDANCE, PRÉFÉRENCE À UNE PRISE CHARGE PUBLIQUE	8
CONCLUSIONS	9

LES FRANÇAIS, L'ÉPARGNE, LA RETRAITE ET LES PROPOSITIONS DES DIFFÉRENTS CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Dans le cadre de son enquête 2022, le Cercle de l'Épargne et Amphitéa en partenariat avec AG2R LA MONDIALE ont demandé aux Français d'apporter leur jugement vis-à-vis de certaines propositions émanant de plusieurs candidats à l'élection présidentielle. Les propositions testées concernent les droits de succession, la réforme des régimes de retraite, la complémentaire santé et la dépendance.

LES FRANÇAIS MAJORITAIREMENT FAVORABLES À UN ALLÈGEMENT DES DROITS DE SUCCESSION ET DE DONATION

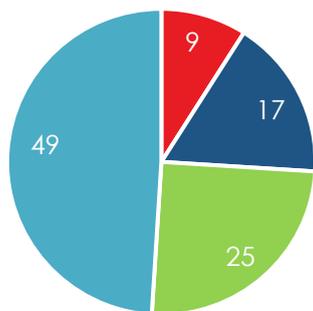
74 % des sondés se prononcent pour un allègement des droits de succession

La proposition de Jean-Luc Mélenchon de limiter l'héritage à douze millions d'euros par héritier direct ne recueille que 9 % des préférences exprimées par les Français et ne dépasse pas 19 % dans l'électorat même du candidat.

49 % des sondés se prononcent en faveur d'une exonération totale des droits de succession. Ce taux atteint 61 % dans l'électorat de Valérie Pécresse et 64 % dans celui de Marine Le Pen. Pour sa part, l'électorat d'Emmanuel Macron adopte une position intermédiaire, privilégiant un seuil d'exonération remonté à 200 000 euros par héritier direct, en lieu et place des 100 000 euros actuels (33 % chez les électeurs d'Emmanuel Macron, contre 25 % pour l'ensemble de la population).

Le principe de la suppression des droits de succession arrive en tête des souhaits au sein de toutes les catégories sociales. Il obtient plus de 50 % d'approbation chez les artisans-commerçants (57 %), chez les employés (54 %) et chez les ouvriers (51 %). Les cadres et les professions libérales sont en léger retrait (40 %). La proposition de Jean-Luc Mélenchon reçoit le plus de soutien chez les artisans-commerçants (18 %).

En matière de succession, que souhaitez-vous en % ?
(ensemble des Français)



- Limiter l'héritage à douze millions d'euros par héritier direct
- Ne pas modifier les règles fiscales en vigueur en particulier en matière d'abattement
- Monter l'absence d'impôt sur les successions jusqu'à 200 000 euros par héritier direct
- Supprimer totalement l'impôt sur les successions quel que soit le montant de l'héritage

Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP - IFOP

POUR UN ALLÈGEMENT DES DROITS DE DONATION

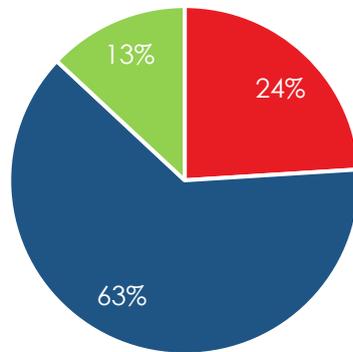
63 % des Français sont favorables à une amélioration du régime fiscal des donations (passage à un abattement de 150 000 euros tous les 6 ans contre 100 000 euros tous les 15 ans actuellement), quand 24 % sont pour le *statu quo* et 9 % pour son durcissement.

L'allègement est consensuel. Le taux d'approbation est élevé même parmi ceux qui n'ont aucun patrimoine (56 %). Il atteint 80 % pour ceux dont le patrimoine dépasse 50 000 euros. Deux tiers des plus de 50 ans sont favorables à l'amélioration

du régime fiscal des donations. Ce ratio est de 54 % chez les moins de 25 ans. Trois quarts des cadres supérieurs et des professions libérales en sont partisans tout comme 57 % des ouvriers.

Au niveau de l'appartenance politique, 51 % des personnes ayant l'intention de voter pour Jean-Luc Mélenchon sont favorables à un allègement des droits sur les donations. Ce taux atteint 77 % pour les électeurs de Valérie Pécresse et 62 % pour ceux d'Emmanuel Macron. Les électeurs de Yannick Jadot sont les plus favorables à une hausse des droits sur les donations (21 %) tout en restant nettement minoritaires.

En matière de donation quel souhaitez-vous en %
(ensemble des Français)



- Maintenir le système actuel : abattement de 100 000 euros une fois tous les quinze ans.
- Abattement de 150 000 euros tous les six ans
- Modifier le système actuel en augmentant le taux d'impôt sur les donations entre parents ou grands-parents et enfants ou petits-enfants

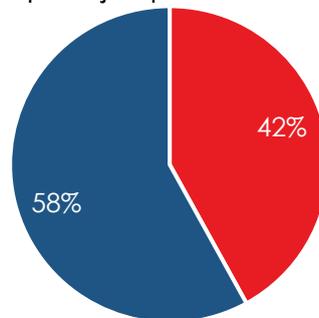
Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

LA MODIFICATION NON CONSENSUELLE DE L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE

58 % ne sont pas favorables à un report de l'âge de départ à la retraite même si cela aboutit à améliorer le niveau de la pension. Ce ratio atteint même 66 % parmi les non retraités de 50 à 64 ans qui n'ont guère envie de retarder leur départ à la retraite. Seuls les cadres et les indépendants qui

partent, en moyenne, au-delà de 62 ans sont majoritairement favorables à un relèvement de l'âge de départ à la retraite. Dans les classes moyennes, la position des professions intermédiaires (seulement 29 % de oui) marque une cassure avec le monde du travail. Les électeurs de Jean-Luc Mélenchon sont avec ceux de Yannick Jadot, les plus opposés au principe d'un report (69 % et même 76 % pour les seconds).

Personnellement, pour bénéficier d'une bonne retraite par rapport à votre dernier salaire, seriez-vous prêt à travailler à temps plein jusqu'à 65 ans ?



■ Oui ■ Non

Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

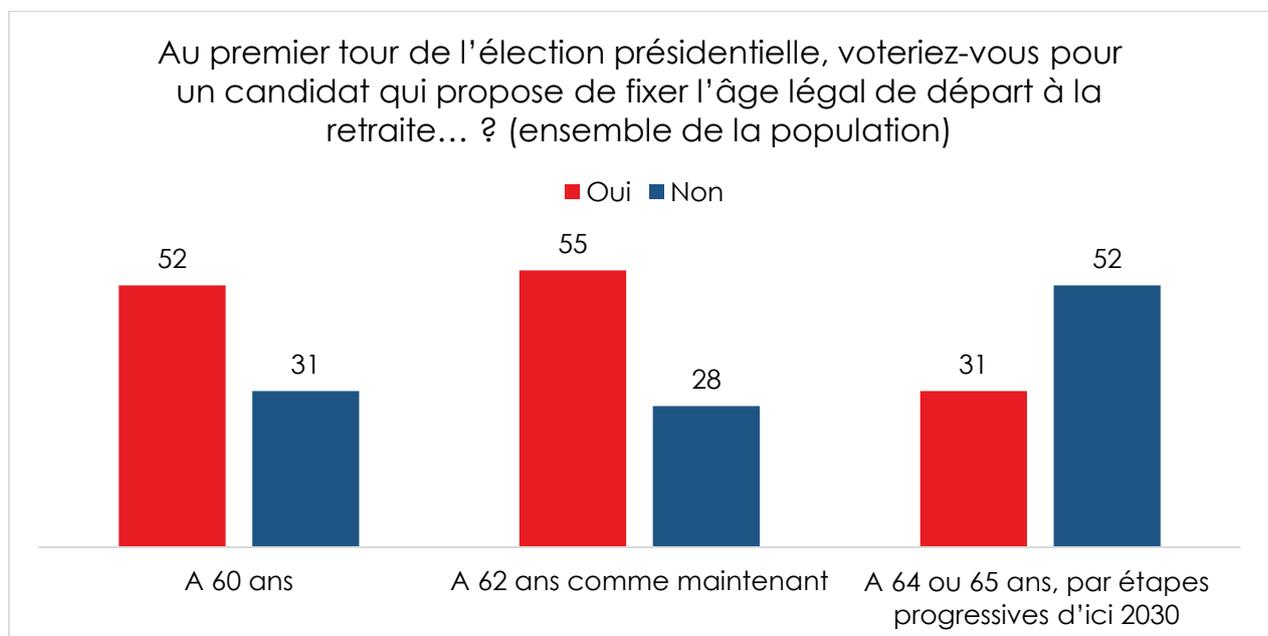
LE REPORT DE L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE, UN ARGUMENT DE VOTE À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE ?

Les électeurs semblent déterminer leur vote, du moins en partie, en fonction des engagements pris par les candidats en matière d'âge légal de départ à la retraite. 52 % des électeurs pourraient s'engager en faveur d'un candidat prônant le retour de l'âge légal à 60 ans (31 % certainement). 55 % le feraient également pour un candidat prônant le *statu quo* à 62 ans. Seulement 31 % pourraient voter en faveur d'un candidat s'engageant sur un report à 64 ou 65 ans.

76 % des électeurs de Jean-Luc Mélenchon, 70 % de ceux de Yannick Jadot et 68 % des partisans de Marine

Le Pen conditionneraient leur vote à la position de leur candidat sur ce sujet. Un tiers des électeurs d'Emmanuel Macron et de Valérie Pécresse annoncent pouvoir changer leur vote si leur candidat s'engage en faveur d'un report de l'âge légal. Les électeurs d'Éric Zemmour sont également partagés. Ils ne sont que 47 % à indiquer pouvoir voter pour un candidat qui reporterait l'âge légal de départ à la retraite.

Le retour à 60 ans est plébiscité par les électeurs de Jean-Luc Mélenchon (77 %) et par ceux de Marine Le Pen (73 %). Ils sont en phase avec les propositions de leur candidat. Le report à 65 ans reçoit l'assentiment d'une majorité d'électeurs de Valérie Pécresse (60 %) et d'Emmanuel Macron (58 %).



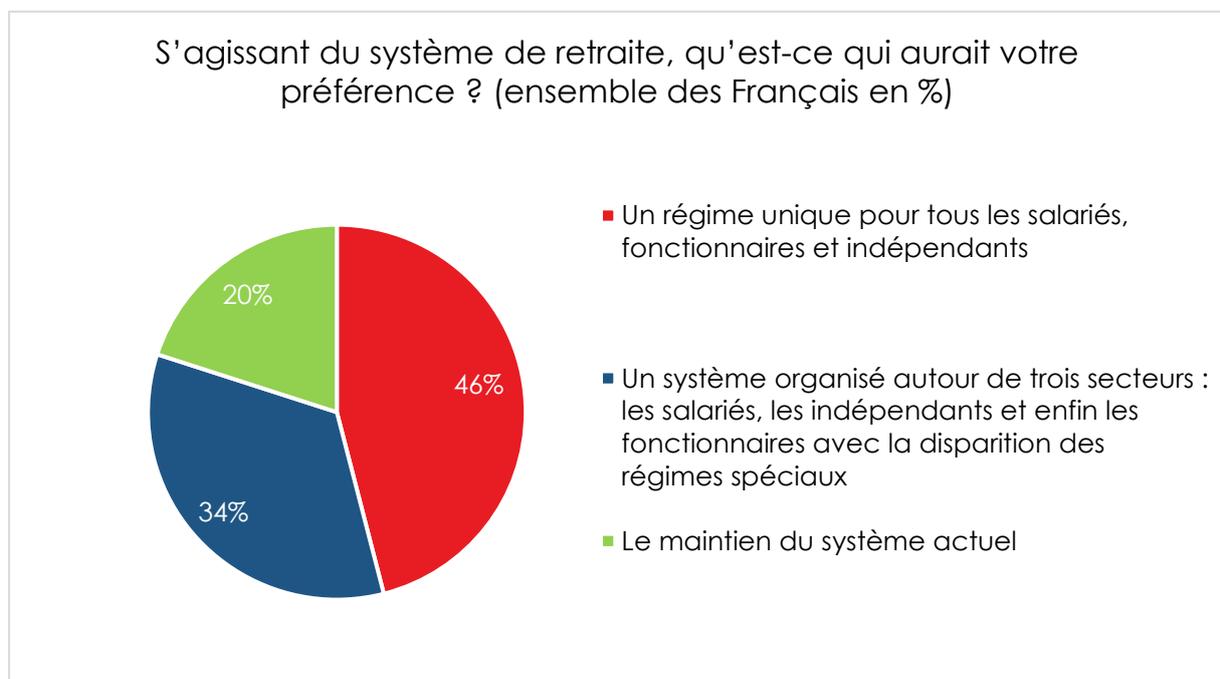
Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

UNE MAJORITÉ EN FAVEUR D'UNE RÉFORME DU SYSTÈME DE RETRAITE

Sur l'avenir du système de retraite, seuls 20 % des Français prônent le maintien de la situation actuelle. Les Français qui demeurent inquiets concernant l'évolution du pouvoir d'achat de leurs pensions sont prêts à accepter une réforme du système de retraite. Par catégories sociales, le souhait du *statu quo* n'excède pas 24 %, pourcentage maximum atteint parmi les ouvriers. La réforme privilégiée par la plupart des sondés (46 %) est celle du régime unique pour tous, préférée à une organisation en trois pôles distincts (salariés, fonctions publiques, indépendants) et supprimant les régimes spéciaux (34 %). Les jeunes

sont favorables au système à trois pôles (52 % parmi les 18-24 ans, à 42 % chez les 25-34 ans). Au-delà de 35 ans, le régime unique est privilégié. Sur le plan politique, un partage s'opère : les électorats de gauche se montrent plutôt favorables à une organisation en trois pôles quand ceux d'extrême droite et surtout de droite préféreraient un régime unique. L'électorat d'Emmanuel Macron se divise en deux parts presque égales entre le régime unique et les trois pôles.

Les indépendants et les cadres penchent en faveur du régime unique tout comme les retraités quand les ouvriers préfèrent un système avec trois pôles.



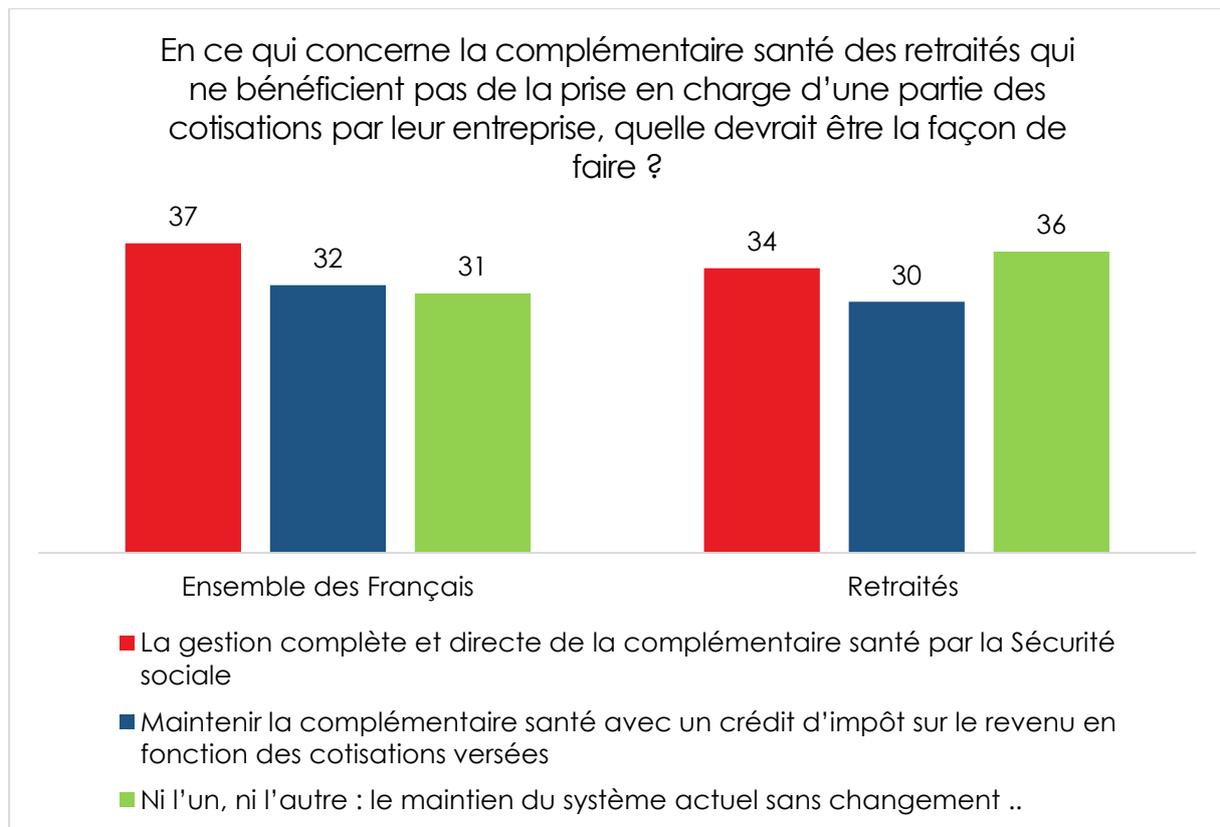
Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP-IFOP

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DES RETRAITÉS, PAS DE CONSENSUS

À la fin de l'année dernière, la question de l'organisation de l'assurance maladie avec le projet de « Grande Sécurité sociale » a été soulevée. L'enquête Cercle de l'Épargne/Amphitéa a décidé de sonder les Français sur le point précis de la couverture santé des retraités en présentant trois options : le maintien du système actuel, le maintien avec un crédit d'impôt sur les cotisations versées et enfin la gestion complète et directe par la Sécurité sociale. Les sondés se sont partagés à parts égales entre ces

trois options. Si les Français, dans leur ensemble, privilégient de manière relative l'étatisation (37 %), 36 % des retraités sont favorables au *statu quo*.

Les électeurs Mélenchon (à 52 %) et de Marine Le Pen (à 45 %) privilégient la « Grande Sécurité sociale » quand les électeurs de Valérie Pécresse et d'Éric Zemmour mettent en avant le système actuel avec un crédit d'impôt. Quant aux électeurs d'Emmanuel Macron, ils sont partagés sur cette question.

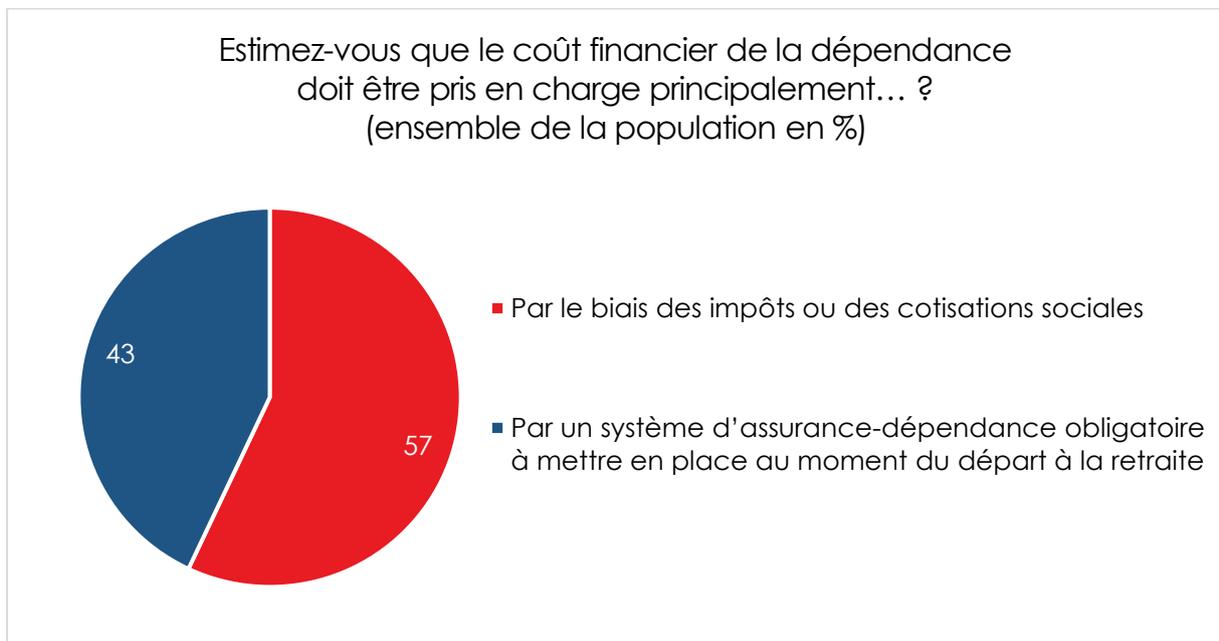


Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

LA DÉPENDANCE, PRÉFÉRENCE À UNE PRISE CHARGE PUBLIQUE

Au début de l'année 2022 dans la période précédant la réalisation de l'enquête, la question du financement de la dépendance est entrée dans l'actualité avec la mise en cause de la gestion des EHPAD. Priés de choisir entre un financement par les impôts et les cotisations sociales ou par une assurance-dépendance obligatoire à prendre au moment du passage à la retraite, les Français privilégient la première solution à 57 % contre 43 %. Les électeurs de gauche sont les plus favorables à cette solution : 70 % pour les électeurs de Jean-Luc

Mélenchon et même 75 % pour ceux de Yannick Jadot. C'est aussi le cas de la majorité des électeurs de Valérie Pécresse (58 %) et d'Éric Zemmour (58 % également). L'électorat d'Emmanuel Macron est partagé, 51 % pour la première solution et 49 % pour la seconde. Les revenus modestes privilégient la prise en charge par les impôts et les cotisations sociales renvoyant à la solidarité nationale la gestion de la dépendance. Plus les revenus s'élèvent, plus on est prêt à accepter l'idée d'une assurance-dépendance, mais même chez les premiers concernés, les retraités, quelle que soit la tranche de revenu, le financement par les impôts et les cotisations sociales l'emporte.



Cercle de l'Épargne/Amphitéa/ CECOP – IFOP

CONCLUSIONS

En matière de droits de succession, même si une majorité des ménages bénéficie potentiellement d'une exonération quasi totale pour les transmissions en ligne directe (le montant moyen des successions ne dépassant pas 100 000 euros), les Français aspirent à un régime fiscal plus attractif. Ce souhait consensuel traduit l'importance donnée à la transmission familiale des biens et à la crainte d'un durcissement de la taxation. Les propositions effectuées par plusieurs organismes notamment celles du Conseil d'Analyse Économique ont pu être perçues comme une menace. L'idée d'effectuer plus fréquemment des donations sans

avoir à payer des impôts est également partagée par un grand nombre de sondés même si, dans les faits, peu ont donné ou bénéficié de dons (10 % des sondés).

Sur les retraites, la nécessité d'une réforme des retraites semble être intégrée par les Français. La crainte d'une baisse du pouvoir d'achat à la retraite est forte et justifie des mesures sous réserve de ne pas toucher à l'âge de départ qui est, en France, sacralisé.

Sur les complémentaires santé, les Français hésitent entre étatisation ou recours à des mécanismes assurantiels. Au niveau de la dépendance, le principe d'une gestion publique l'emporte car elle apparaît plus indolore qu'une gestion assurantielle privée.

Retrouvez les publications et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cercledelepargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Marie-Claire Carrère-Gée**, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, Philippe Georges, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont -Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

slegouez@cercledelepargne.fr